

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ;
Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT,
ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme CASTEL à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 7 – REGIE AUTONOME : ADOPTION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers collègues,

Dans une volonté commune de garantir un environnement artistique respectueux, inclusif et sécurisé pour toutes et tous, notre établissement engage aujourd'hui la mise en place d'une charte éthique.

Élaborée de manière participative, cette charte reflète les valeurs que nous souhaitons partager et incarner au sein du conservatoire. Afin d'en assurer la légitimité et l'adhésion de chacun, sa version finale sera soumise au vote de l'ensemble de la communauté éducative et artistique.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président, à signer cette charte éthique et à adopter sa mise en place.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

